



**Loi Gattaz-Hollande, on n'en veut pas !
Le 26 mai mobilisons nous partout en France,
Le 14 juin toutes et tous à Paris !**

Le 19 mai, 400.000 personnes ont manifesté à travers tout le pays pour dire, plus que jamais, « LOI TRAVAIL, NON MERCI ! »

Les grèves se sont multipliées dans tous les secteurs d'activité : routiers, raffineurs, cheminots et dockers.

Les arrêts de travail ont également été très nombreux dans les industries du Verre et de la Céramique : A Verallia, Owens Illinois, SGD, Corning, Keraglass, Villeroy & Boch, Isover, Glass Solutions, Saint Gobain Sekurit et Saint Gobain Glass, Terreal..., les salarié-e-s ont massivement fait grève et ont participé nombreuses et nombreux aux manifestations.

Loin de l'essoufflement espéré par le MEDEF et le Gouvernement, la mobilisation prend de l'ampleur et s'installe durablement dans les entreprises et dans le pays

L'opinion publique rejette cette loi et le passage en force du Gouvernement par le 49-3.

Plus que jamais, les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse exigent du Gouvernement le retrait de ce projet et l'ouverture de négociations pour le Code du Travail du XXIème siècle.

Elles appellent à deux nouvelles journées nationales d'actions, de grèves et de manifestations :

Le 26 mai dans tout le pays

Le 14 juin avec une journée de grèves et la manifestation nationale à Paris.

La Fédération apporte son total soutien aux mobilisations des verriers et céramistes en lutte pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité comme à Verallia, Allia Digoin, Owens-Illinois, Arc International et bien d'autres entreprises du Verre et de la Céramique.

La Fédération appelle les salarié-e-s à multiplier les tracts, reprises des réunions d'informations et les Assemblées Générales et à s'inscrire dans les mobilisations nationales exigeant le retrait de la Loi Travail les 26 mai et 14 juin à Paris.

Ensemble, gagnons le retrait de la Loi Travail, gagnons sur nos revendications salaire, emploi, pénibilité et gagnons le Code du Travail du XXIème siècle !